
Contenu

ARTICLE 1 Climat : 40 ans d'alertes des scientifiques et d'immobilisme de nos dirigeants	2
Chronologie.....	3
ARTICLE 2 Rémunération : La fonction publique réclame de vraies augmentations de salaire	9
Au-delà du point d'indice.....	9
Les retraites en ligne de mire	10
ARTICLE 3 Travailler, oui, mais pas à n'importe quel prix !	11
Agilité organisationnelle	12
Un management apprécié	13
ARTICLE 4 Service public territorial : les fonctionnaires cherchent leur boussole	14
Loi à combattre	15
Dignité du fonctionnaire territorial.....	15
ARTICLE 5 Le code de la fonction publique poursuit son bonhomme de chemin.....	16
Droit constant.....	16
ARTICLE 6 Informations :.....	17
A la suite de la revalorisation du SMIC, le minimum de traitement dans la Fonction Publique est augmenté au 30 septembre 2021	17
Congés bonifiés : Un guide présente le nouveau dispositif des congés bonifiés dans la fonction publique 05 octobre 2021	17

ARTICLE 1 Climat : 40 ans d'alertes des scientifiques et d'immobilisme de nos dirigeants

Site Bastamag : par 16 septembre 2021



d'Eubée, en Grèce, le 8 août 2021

En photo : Une dame âgée quitte sa maison menacée par un incendie de forêt dans le village de Gouves, sur l'île

Le dernier rapport du Giec sur le climat est encore plus alarmant que les précédents. Cela fait des décennies que les chercheurs avertissent sur le réchauffement dû aux gaz à effet de serre, et que les États ne réagissent presque pas. Chronologie.

Le dernier rapport du Giec (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), rendu public cet été, le répète : les effets du dérèglement climatique sont déjà là, ils sont graves, et sans une réduction rapide et drastique des émissions de gaz à effet de serre, la situation va devenir catastrophique. « L'ampleur des changements récents dans l'ensemble du système climatique est sans précédent depuis des siècles. Il est incontestable que l'influence humaine a réchauffé l'atmosphère, les océans et les terres », constate le Giec. Ce nouveau rapport est un « code rouge pour l'humanité » a réagi Antonio Guterres, le secrétaire général de l'ONU . Entre les mégafeux qui ont ravagé des zones entières de pays méditerranéens, les inondations qui ont tué des centaines de personnes en Belgique, en Allemagne, et en Chine, et des températures à 50 degrés dans le nord des États-Unis, au Canada, en Europe... les événements climatiques de l'été sont venus confirmer en temps réel l'état des lieux dressé par les scientifiques.

« Le rapport prévoit qu'au cours des prochaines décennies, les changements climatiques s'accroîtront dans toutes les régions. Pour 1,5°C de réchauffement planétaire, les vagues de chaleur, les saisons chaudes plus longues et les saisons froides plus courtes seront de plus en plus nombreuses. Mais il ne s'agit pas seulement de température », dit encore le Giec. À quoi doit-on s'attendre en plus ? À « des précipitations plus fortes et des inondations associées, ainsi qu'une sécheresse plus intense dans de nombreuses régions », et à « une élévation continue du niveau de la mer tout au long du 21^e siècle, contribuant à des inondations côtières plus fréquentes et plus graves dans les zones de faible altitude et à l'érosion côtière. »

Certaines de ces transformations sont, déjà, irréversibles : « De nombreux changements dus aux émissions passées et futures de gaz à effet de serre sont irréversibles pendant des siècles, voire des millénaires, en particulier les changements dans les océans, les calottes glaciaires et le niveau global des mers. »

Cette alerte du Giec est-elle inédite ? Non. Cela fait trois décennies qu'il tire la sonnette d'alarme sur l'arrivée et la réalité du changement climatique, dû aux émissions de gaz à effet de serre. Des scientifiques l'avaient même précédé, et ce dès les années... 1950. Ces alertes ont-elles été suivies jusqu'ici d'actions concrètes de nos dirigeants ? Non plus, ou si peu.

CHRONOLOGIE.

1956 : « La température à la surface de la terre augmenterait de 3,6°C »

Au milieu des années 1950, le chercheur canadien Gilbert Plass publie plusieurs articles sur une possible augmentation de la température terrestre due aux émissions humaines de gaz à effet de serre. « Les derniers calculs montrent que si la teneur en dioxyde de carbone dans l'atmosphère doublait, la température à la surface de la terre augmenterait de 3,6°C », écrit-il dans « Le dioxyde de carbone et le climat », en 1956 [1].

1965 : La Maison Blanche s'inquiète

Le président des États-Unis, Lyndon Johnson, commande à son comité consultatif scientifique un rapport sur le sujet. Le document met en garde le gouvernement contre la fonte rapide de l'Antarctique, l'élévation du niveau des mers, et des changements de températures que pourrait causer la hausse des émissions de CO₂ [2].

1971 : « Urgence croissante à agir avant que certaines forces dévastatrices ne soient mises en mouvement »

Dans un livre coordonné par le Massachusetts Institute of Technology, Rapport de l'étude de l'impact de l'homme sur le climat [3], 30 spécialistes mondiaux du cycle du carbone et du climat affirment que : « Nous connaissons suffisamment le fonctionnement du climat et la construction des modèles climatiques pour reconnaître la possibilité d'un changement climatique d'origine humaine. » L'étude conclut qu'une « course contre la montre climatique » s'est engagée : « Nous sommes convaincus que l'homme peut influencer le climat et nous espérons que le rythme des progrès de notre compréhension pourra suivre l'urgence croissante à agir avant que certaines forces dévastatrices ne soient mises en mouvement – des forces que nous pourrions être impuissants à inverser. » Suite à cette synthèse, deux recommandations appelant à la vigilance sur les évolutions de l'atmosphère et à plus de recherches sur le climat sont émises lors du premier sommet mondial sur l'environnement organisé par les Nations unies à Stockholm en 1972 [4].

1979 : Première conférence internationale sur le climat

Dans les deux décennies qui suivent, d'autres scientifiques travaillent sur la question de l'effet des gaz à effet de serre sur le climat. « À peu près tout ce que nous comprenons du réchauffement climatique à l'heure actuelle était déjà compris en 1979. Et peut-être même mieux compris », écrit le journaliste Nathaniel Rich dans son livre Perdre la terre [5].

Un rapport de l'Académie nationale des sciences des États-Unis, publié en 1979 estime déjà qu'il est hautement crédible qu'une augmentation du CO₂ dans l'atmosphère entraînera un réchauffement planétaire [6]. En cas de doublement du niveau de CO₂, « les modélisations les plus réalistes prévoient un réchauffement global de la surface de la terre compris entre 2°C et 3,5°C », dit le rapport conduit par le météorologue Jule Charney. Les experts envisagent, compte tenu du rythme de l'époque d'augmentation des émissions, un doublement du niveau de CO₂ d'ici à 2030. Le chercheur prévient aussi qu'une politique d'attentisme sur le sujet reviendrait à attendre « jusqu'à ce qu'il soit trop tard ». Rétrospectivement, même si elle avait un peu surestimé la croissance exponentielle des émissions, cette mise en garde de 1979 n'était pas loin de la réalité, puisque le seuil de +1,5°C sera franchi bien avant 2030 en l'état des émissions.

La même année a lieu la première conférence internationale sur le climat, à Genève. Les scientifiques de 50 nations tombent d'accord sur le fait qu'il est nécessaire et urgent d'agir. Quatre mois plus tard, à l'occasion d'une réunion du G7 à Tokyo, les dirigeants des pays les plus riches signent une déclaration dans laquelle ils s'engageaient à réduire leurs émissions de carbone. L'action internationale pour réduire les émissions semble sur la bonne voie...

1982 : Exxon modélise le changement climatique (qu'elle contribue à provoquer)

La multinationale pétrolière états-unienne Exxon se penche sur la question du changement climatique déjà depuis les années 1970 [7]. En 1982, l'entreprise produit en interne une modélisation du changement climatique, indiquant qu'une augmentation des émissions de CO2 causerait irrémédiablement un réchauffement de la planète [8]. Exxon, comme d'autres compagnies exploitant des énergies fossiles, savaient déjà que leur activité contribue au changement climatique, comme l'ont accusé dans une pétition en 2015 plusieurs centaines de milliers d'activistes et de citoyens états-unien.

1984 : « Danger : la terre se réchauffe »

« Climat. Danger : la terre se réchauffe », titre le magazine français Géo. « L'été de 2023 s'annonce encore plus torride que les précédents, prédit l'article. La planète chauffe et mijote comme un vulgaire casserole de potage oubliée sur le feu. Les climatologues dénoncent un coupable : l'augmentation en teneur en gaz carbonique de l'atmosphère. »

1986 : Shell crée un « groupe de travail sur l'effet de serre »

L'entreprise pétrolière anglo-néerlandaise Shell a elle aussi bien conscience du problème. Le groupe de travail sur l'effet de serre qu'elle a créé en 1986 publie deux ans plus tard un rapport qui considère, au rythme actuel des émissions de gaz à effet de serre, un changement climatique important comme certain, pouvant conduire à une hausse de plusieurs mètres du niveau de la mer au 21^e siècle [9].

1988 : Premier objectif de réduction des émissions

En juin 1988, lors d'une conférence sur le climat organisée à Toronto (Canada), des centaines d'experts venus de dizaine de pays adoptent une déclaration commune qui fixe un objectif de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2005. En décembre, l'ONU crée le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

1989 : Les pétroliers s'organisent contre toute régulation

Shell, Exxon Mobil et l'American Petroleum Institute, organisation qui regroupe les industriels états-unien du gaz et du pétrole, participent à la création de la Global Climate Coalition (GCC), groupe d'entreprises qui luttent contre la régulation climatique. Les sept principales compagnies pétrolières occidentales (Chevron, Exxon, Shell, BP, Total...) sont, à elles seules, responsables de 15 % des émissions de CO2 (dans nos archives : 90 entreprises sont responsables de deux tiers des émissions mondiales de gaz à effet de serre).

1990 : Premier rapport du Giec

« Le réchauffement de la planète est inéluctable » titre Le Monde le 7 novembre 1990 au sujet du premier rapport du Giec. « Tous les scientifiques sérieux sont d'accord : pour la première fois de son histoire, l'humanité met en danger grave sa propre survie. »

Dans leur premier rapport, le groupe de scientifiques « s'inquiète du fait que les activités humaines puissent modifier le climat de la planète par le biais de la production de gaz à effet de serre, par les émissions passées et continues de dioxyde de carbone et d'autres gaz qui entraîneront une augmentation de la température de la surface de la Terre, ce que l'on appelle communément le "réchauffement de la planète" » Le Giec prévoit alors une augmentation probable de la température moyenne mondiale d'environ 1°C au-dessus de la valeur de 1990 d'ici 2025, et de 3°C avant la fin du 21^e siècle, ainsi qu'une augmentation du niveau moyen mondial de la mer de 20 cm d'ici 2025 et de 65 cm d'ici 2100. 31 ans plus tard, la montée du niveau des océans approche les 10 cm.

1992 : Sommet de la terre de Rio

Le Sommet de la terre à Rio en 1992 aboutit à l'adoption de la Convention cadre des Nations unies sur le changement climatique. Celle-ci reconnaît explicitement la responsabilité humaine dans ce phénomène. Elle fixe aussi l'objectif de la stabilisation des concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui ne mettrait pas en danger le climat mondial. Mais aucune décision concrète n'est prise pour réduire ces émissions de gaz à effet de serre. L'objectif de réduction de 20 % d'ici 2005 proposé à Toronto quatre ans plus tôt n'a pas été repris dans la Convention Climat adoptée à Rio. Treize années ont passé depuis la réunion du G7 à Tokyo sur le sujet...

1995 : Deuxième rapport du Giec et première Conférence des parties sur le climat (COP)

Depuis leur premier rapport, « les concentrations de gaz à effet de serre ont continué à augmenter », note le Giec en 1995. « On s'attend à ce qu'un réchauffement général conduise à une augmentation des jours extrêmement chauds et une diminution du nombre de jours extrêmement froids. (...) Plusieurs modèles indiquent une augmentation de l'intensité des précipitations, ce qui laisse entrevoir la possibilité d'événements pluvieux plus extrêmes. » Le groupe de scientifiques ajoute qu'« un changement climatique rapide et durable pourrait modifier l'équilibre entre les espèces, voire entraîner le dépérissement des forêts, ce qui modifierait l'absorption et la libération du carbone sur la terre. »

1997 : Protocole de Kyoto

Avec le protocole de Kyoto, 37 pays s'engagent sur des objectifs contraignants de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre, pour atteindre une réduction globale de ces émissions d'au moins 5 % entre 2008 et 2012 par rapport au niveau de 1990. Le protocole est entré en vigueur en 2005, le temps qu'un nombre significatif de pays le ratifient. Les États-Unis ne l'ont jamais ratifié, le Canada s'en est retiré. L'objectif de réduction, pourtant limité, n'a pas été tenu.

1998 : Plan de lobbying à 6 millions de dollars des industriels des fossiles

L'American Petroleum Institute met au point en 1998 un plan global de communication et d'action sur le climat (« Global Climate Science Communications Action Plan »). C'est un vaste projet de lobbying. Dans un mémo rendu public par le New York Times, l'organisation propose une stratégie à 6 millions de dollars pour peser sur le Congrès des États-Unis, les médias et autres arènes pour nier l'évidence du changement climatique dû aux émissions de gaz à effet de serre [10].

2001 : Troisième rapport du Giec

Le troisième rapport du Giec prédit une hausse des températures jusqu'à + 5,8°C d'ici 2100 à défaut d'action résolue. « Les émissions de gaz à effet de serre et d'aérosols dues aux activités humaines continuent de modifier l'atmosphère d'une manière qui devrait affecter le climat », constatent les scientifiques en 2001. Les

effets du dérèglement climatique sont déjà là. « À l'échelle mondiale, il est très probable que les années 1990 aient été la décennie la plus chaude et que 1998 ait été l'année la plus chaude depuis 1861. (...) Dans certaines régions, comme certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, la fréquence et l'intensité des sécheresses ont augmenté au cours des dernières décennies. »

2005 : Année la plus chaude depuis un siècle

Un rapport de la NASA constate que 2005 a été la plus chaude depuis la fin du 19e siècle [11].

2007 : Quatrième rapport du Giec

« Le réchauffement du système climatique est sans équivoque », dit le Giec dans son quatrième rapport, « comme le montrent aujourd'hui les observations de l'augmentation des températures moyennes mondiales de l'air et des océans, la fonte généralisée de la neige et de la glace et l'élévation du niveau moyen mondial de la mer. (...) Une augmentation significative des précipitations a été observée dans les parties orientales de l'Amérique du Nord et du Sud, en Europe du Nord et en Asie centrale et septentrionale. Un assèchement a été observé au Sahel, en Méditerranée, en Afrique du Sud et dans certaines parties de l'Asie du Sud. »

2008 : Nouvelle négociation pour rien en Pologne

Lors de la quatorzième conférence internationale sur le climat de Poznan, en Pologne, les 27 pays de l'Union européenne s'entendent sur les moyens de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre de 20 % en 2020 par rapport à 1990, mais d'autres pays riches, comme le Canada ou le Japon rechignent à s'engager. « Les conclusions de la 14e conférence internationale sur le climat sont largement en deçà de ce qu'exige l'urgence de la situation, concluait alors notre journaliste Sophie Chapelle. Les pays du Nord se sont illustrés par leur absence de solidarité envers les pays du Sud.

2009 : Accord de Copenhague

En 2009, lors de la quinzième conférence sur le climat (COP15), à Copenhague au Danemark, où associations et mouvements internationaux sont particulièrement mobilisés, les pays du monde entier se mettent enfin d'accord pour limiter la hausse des températures sous 2°C d'ici à la fin du 21e siècle (par rapport aux températures préindustrielles, en 1850). L'accord de Copenhague prévoit aussi un effort financier des pays développés de 30 milliards de dollars sur 2010-2012. Mais le texte est critiqué : pour la faiblesses des objectifs de réduction d'émissions, et l'absence de contraintes pesant sur les pays signataires, donc d'obligation d'actions concrètes [12].

2010 : Un « Fonds vert pour le climat »

Les accords de Cancún (Mexique) actent notamment le lancement d'un « Fonds vert pour le climat » et d'un système de compensation pour lutter contre la déforestation. Mais dans le texte final de l'accord, « les populations autochtones et les communautés locales vivant des forêts ont été évincées », pointions-nous dans basta ! en 2010. En Afrique et en Amérique du Sud, la déforestation va continuer dans la décennie qui suit [13]

2011 : Le protocole de Kyoto prolongé

Le paquet de décisions de Durban (Afrique du Sud) allonge la validité du Protocole de Kyoto jusqu'en 2020. Les grands pays émetteurs de gaz à effet de serre acceptent de s'inscrire dans un accord global de réduction de leurs émissions, qui devra être précisé au plus tard d'ici à 2015 et entrer en vigueur en 2020.

2012 : Sommet de la Terre « Rio+20 »

Trois ans après le sommet de Copenhague, l'accord sorti de Rio table sur une limitation de la hausse de la température mondiale moyenne à 1,5°C. Pourtant, « c'est la planète qui est perdante dans cet accord a minima », concluait-on sur basta ! après avoir suivi les négociations sur place. Car « aucun objectif collectif pour restreindre les subventions aux énergies fossiles ou davantage taxer les carburants n'a été fixé ».

2013 : Cinquième rapport du Giec

« Le réchauffement du système climatique est sans équivoque et, depuis les années 1950, bon nombre des changements observés sont sans précédent sur des décennies, voire des millénaires, écrit le Giec en 2013. L'atmosphère et l'océan se sont réchauffés, les quantités de neige et de glace ont diminué, le niveau de la mer s'est élevé et les concentrations de gaz à effet de serre ont augmenté. » Dans l'hémisphère Nord, la période 1983-2012 a « probablement été la période de 30 ans la plus chaude des 1400 dernières années, y pointent les scientifiques. L'influence humaine sur le système climatique est évidente, y rappellent-ils aussi. La poursuite des émissions de gaz à effet de serre entraînera un réchauffement supplémentaire et des changements dans toutes les composantes du système climatique. » Comment l'éviter ? « Pour limiter le changement climatique, il faut réduire considérablement et durablement les émissions de gaz à effet de serre », conclut le Giec sans détour. À la Cop19, à Varsovie, les mouvements sociaux et ONG présents, constatant l'absence d'avancées, quittent la conférence. L'accord finalement trouvé « in extremis » permet tout juste de poursuivre les négociations

2014 : Premières marches pour le climat

En septembre, des marches pour le climat sont organisées à travers le monde. 100 000 personnes y participent à New-York, 15 000 à Paris. En décembre, la conférence climatique de Lima au Pérou doit préparer celle de Paris, l'année suivante. Elle a aussi créé l'« Agenda de l'action », qui associe les acteurs non étatiques, notamment les entreprises, aux efforts mondiaux pour lutter contre le changement climatique. Mais c'est, encore une fois, l'inaction qui l'emporte, comme nous l'expliquions sur basta ! : « Si le texte validé à Lima "note avec une vive préoccupation" l'écart entre ce qu'il faudrait faire d'ici 2020 et ce qui est actuellement sur les rails, aucune réponse concrète n'est apportée. »

2015 : Accord de Paris

L'accord adopté à la 21^e conférence internationale sur le climat (COP21) au Bourget, à Paris, le 12 décembre 2015, vise à limiter la hausse de la température en deçà de 2°C, en faisant tous les efforts pour la maintenir en deçà de 1,5°C. Ce sont les objectifs qui doivent prendre la suite du protocole de Kyoto. Là encore, l'accord, entré en vigueur l'année suivante, ne prévoit aucune contrainte. Sa mise en œuvre est soumise à la bonne volonté des États. « Sans feuille de route clairement établie, sans mention des points de passage en 2020 et 2050 fixés par le Giec pour revenir sur une trajectoire inférieure à 2 °C, l'accord de Paris met en danger le simple droit à vivre de nombreuses populations à travers la planète » réagissait Attac France, membre de la Coalition climat créée pour l'occasion.

Dans le même temps, la campagne de désinvestissement des énergies fossile, lancée par le mouvement 350.org, prend de l'ampleur. Des centaines de collectivités, investisseurs, universités ou organisations retirent leurs capitaux des banques et fonds investissant dans le secteur pétrolier, gazier ou le charbon

2017 : Trump rejette l'accord de Paris

Le président des États-Unis Donald Trump décide de sortir son pays de l'Accord de Paris.

2018 : Grève des jeunes pour le climat

En 2018 et 2019, en Europe et dans le monde entier, des jeunes, lycéens, collégiens, étudiants, se mobilisent pour le climat à la suite de la grève scolaire lancée par l'activiste suédoise Greta Thunberg

2021 : Mégafeux, inondations, températures extrêmes, Cop26

En janvier 2021, Le nouveau président des États-Unis Joe Biden annonce le retour de son pays dans l'Accord de Paris. En France, le Parlement adopte définitivement en juillet une « Loi climat » déjà « obsolète aux regards des objectifs à atteindre », analyse l'économiste Maxime Combes sur basta ! . Le 9 août, le Giec publie son sixième rapport. Après la Cop24 en 2018 à Katowice et a Cop25 en 2019 à Madrid, la prochaine conférence des parties sur le climat aura lieu du 31 octobre au 12 novembre 2021 à Glasgow.

Ces nouvelles négociations ne pourront pas ignorer les dernières alertes du Giec. « Le mandat du Giec n'est pas de faire des recommandations politiques ni de prescrire des mesures. Mais le constat sans appel qu'il vient de détailler, basé sur des connaissances et des données scientifiques rigoureuses, devrait faire réagir l'ensemble des responsables politiques. Il est absolument vital que les gouvernements s'alignent sur un objectif à 1,5°C et revoient leurs plans en conséquence », demande Greenpace.



Des activistes occupent la mine de charbon de Garzweiler, en Allemagne, qui s'étend sur 43km² et fait 200 mètres de profondeur.

Car tout n'est pas perdu. Le Giec le dit lui-même : réduire les émissions de gaz à effet de serre immédiatement réduira le changement climatique. Mais pour y arriver, il faut atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. « Le réchauffement planétaire de 1,5°C et 2°C sera dépassé au cours du 21e siècle, à moins que des réductions importantes des émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre n'interviennent dans les prochaines décennies », détaillent les scientifiques dans leur dernier rapport.

Le seul moyen d'y arriver serait de ne pas exploiter de nouveaux gisement de fossiles. C'est ce qu'établit notamment un article publié le 8 septembre de la revue scientifiques Nature [14] : « Pour garder une chance de limiter le réchauffement à 1,5°C, et ainsi éviter les pires catastrophes climatiques, il faudrait laisser dans le sol près de 60 % des réserves de pétrole et de gaz, et 90 % de celles de charbon d'ici à 2050. » Arrêter d'exploiter les énergies fossiles, c'est ce que demande depuis des années de nombreuses organisations actives pour le climat. Jusqu'ici, dans les négociations climatiques, il n'a jamais été vraiment question de mécanismes visant à laisser tout ou partie des réserves fossiles dans le sol. **Il n'est pas trop tard pour le faire.**

ARTICLE 2 Rémunération : La fonction publique réclame de vraies augmentations de salaire

Alternative économique Le 06 Octobre 2021

La faiblesse de l'évolution de la rémunération des fonctionnaires ne fait plus débat. Mais le gouvernement ne veut pas entendre parler d'augmentation du point d'indice, gelé depuis dix ans.

La conférence sur les perspectives salariales dans la fonction publique « *doit être suffisamment ouverte et longue pour privilégier la construction de solutions de long terme* », a annoncé la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin, en ouvrant ce cycle de discussions qui a débuté le 21 septembre et devrait se poursuivre jusqu'en février ou mars.

Mais le long terme, c'est loin, estiment les cinq syndicats (CGT, FO, FSU, Solidaires et la FA-FP) – représentant près de 60 % des effectifs(1) – qui ont appelé « *l'ensemble des fonctionnaires et des agents publics à cesser le travail le 5 octobre et à participer aux mobilisations organisées dans le secteur privé pour la défense de l'emploi et des salaires* ». Un mouvement peu suivi, avec moins de 100 000 manifestants dans 200 défilés à travers la France.

Les partenaires sociaux ne baissent pas la garde pour autant. Ils réclament, au premier chef, « *une augmentation générale des salaires par la revalorisation du point d'indice et l'amélioration de la grille indiciaire* ». De fait, le point d'indice – qui fonde le calcul de la rémunération des agents en fonction de leur grade et de leur échelon – n'a pas été revalorisé depuis 2010, hormis deux coups de pouce de 0,6 % accordés par François Hollande en juillet 2016 et février 2017.

AU-DELA DU POINT D'INDICE

Cela ne veut pas dire que la rémunération des fonctionnaires n'a pas augmenté durant cette période : des « mesures catégorielles » (c'est-à-dire des revalorisations indemnitaires ou indiciaires appliquées à une ou plusieurs catégories d'agents), des dispositifs individuels (primes ou avancement) ainsi que des mesures ciblées sur les plus bas salaires ont en grande partie compensé ce gel.

De plus, une garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) a été instaurée en 2008 et reconduite chaque année depuis. Comme son nom l'indique, elle permet aux agents dont l'évolution du traitement brut indiciaire est inférieure, sur quatre ans, à celle de l'indice des prix à la consommation, de percevoir une prime de compensation.

Pour autant, si l'on se réfère aux statistiques de l'Insee, la rémunération des agents publics a baissé de 0,7 % entre 2009 et 2019, pendant que celle des salariés du privé augmentait de 4,8 %. Autant dire que la revalorisation de 2,2 % du Smic au 1er octobre – en ligne avec le taux d'inflation sur douze mois – a sérieusement agacé les fonctionnaires. Elle a été perçue comme une nouvelle forme de déclasserement, alors même que de nombreux agents publics ont permis, en tant que travailleurs de deuxième ligne, d'assurer la continuité du service public durant la crise sanitaire. Elle entérine, de surcroît, le retour de plus en plus probable de l'inflation.

Le statu quo n'est donc plus possible. Mais la relance de la dynamique salariale ne passera sans doute pas par le relèvement du point d'indice, auquel le gouvernement est clairement hostile. Une augmentation de 1 % du point d'indice, ce n'est qu'une quinzaine d'euros de plus sur le traitement d'un agent touchant 2 000 euros net par mois, mais c'est un surcoût d'environ 2 milliards d'euros pour les finances publiques.

Amélie de Montchalin ne cache pas sa préférence pour les mesures catégorielles. Au risque d'aplatir encore les grilles de rémunération : « Les écarts entre les catégories A, B et C deviennent ridicules », estime Mylène Jacquot, secrétaire générale de la CFDT Fonction publique. La confédération ne fait pas du point d'indice un totem, notamment parce que son relèvement bénéficie surtout aux plus hauts salaires. Mais la CFDT plaide, comme toutes les autres organisations syndicales, pour un retour à des mesures générales.

LES RETRAITES EN LIGNE DE MIRE

De l'avis général, il est surtout temps de mettre fin aux bricolages successifs qui ont abouti à un creusement des inégalités : « A qualification équivalente, les inégalités de salaire et d'avancement sont très profondes d'un corps et d'une catégorie à l'autre », commente Luc Rouban directeur de recherche au CNRS.

A ses yeux, la conférence sur les perspectives salariales dans la fonction publique est précisément l'occasion de tout remettre à plat, pour mettre enfin un terme au grand Barnum des rendez-vous annuels de fixation de la valeur du point d'indice. Et caler les grilles de rémunérations non plus sur la mécanique des grades au sein d'un corps, mais sur le métier et les compétences.

« Cela permettra d'ouvrir les horizons professionnels des fonctionnaires, plaide Luc Rouban. Mais c'est un chantier énorme, qui prendra des années et qui va rebattre les cartes du dialogue social. Les organisations syndicales ont intérêt à s'y préparer. »

La question des rémunérations embarque aussi celle des retraites, l'un des piliers du pacte social de la fonction publique :

« Les fonctionnaires savent que leur rémunération, très basse en début de carrière, est appelée à progresser, explique Mylène Jacquot. Elle leur permettra, plus tard, d'avoir une bonne pension de retraite. »

Au fil des années, les éléments annexes de rémunération ont pris de plus en plus de poids, « *ils représentent aujourd'hui entre 25 % et 30 % de leur rémunération* », compte Luc Rouban. Problème, ces éléments ne sont pas – ou seulement partiellement – pris en compte dans le calcul de la retraite. Certains agents voient ainsi leur taux de remplacement passer de 75 % en théorie à 50 % dans la pratique.

La conférence des perspectives salariales ne pourra faire l'impasse sur cette question. *A fortiori* si la réforme des retraites revient dans le débat.

1. Précisément 58,4 % des suffrages exprimés lors des élections professionnelles de 2018, dont 21,8 % pour la CGT et 18,1 % pour FO

ARTICLE 3 Travailler, oui, mais pas à n'importe quel prix !

Publié le 11/10/2021 • Par La Gazette



En matière d'attractivité, les conditions de travail, l'équilibre vie professionnelle - vie personnelle et les missions tiennent le haut du pavé, comme le montre le baromètre de la marque employeur de « La Gazette », « emploipublic.fr » et Intériale.

Chiffres-clés

37 % des agents, seulement, recommanderaient à leurs proches de travailler dans leur collectivité, soit une baisse de 28 points par rapport à 2020.

La crise sanitaire a-t-elle changé le regard des Français sur la fonction publique territoriale ? La réponse est clairement « non », à 72 %, selon les résultats de l'enquête sur la marque employeur de *La Gazette*, en partenariat avec emploipublic.fr et Intériale ⁽¹⁾. Les répondants qui ne sont pas en poste ou en recherche d'emploi dans la FPT ont, à 60 %, une bonne image du secteur public. Mais ils sont 31 % à en avoir une mauvaise. Un taux qui monte à 45 % parmi les xennials (38-44 ans).

Malgré tout, les personnes en recherche de poste dans le privé se montrent plus intéressées qu'avant la crise du Covid-19 pour rejoindre le public, pour la sécurité et la stabilité qu'il offre. Et, quitte à choisir, ils préféreraient travailler dans une métropole (voir le graphique n° 1).

Alors que les agents en quête de mobilité sont, eux, d'abord attirés par les conseils départementaux. C'est la diversité des missions qui fait l'attractivité d'une collectivité. Une diversité qui apparaît aussi comme un critère déterminant dans le cadre professionnel, surtout pour les personnes en recherche d'emploi dans le privé.

1. Selon vous, quel type de collectivité est le plus attractif pour un emploi ?

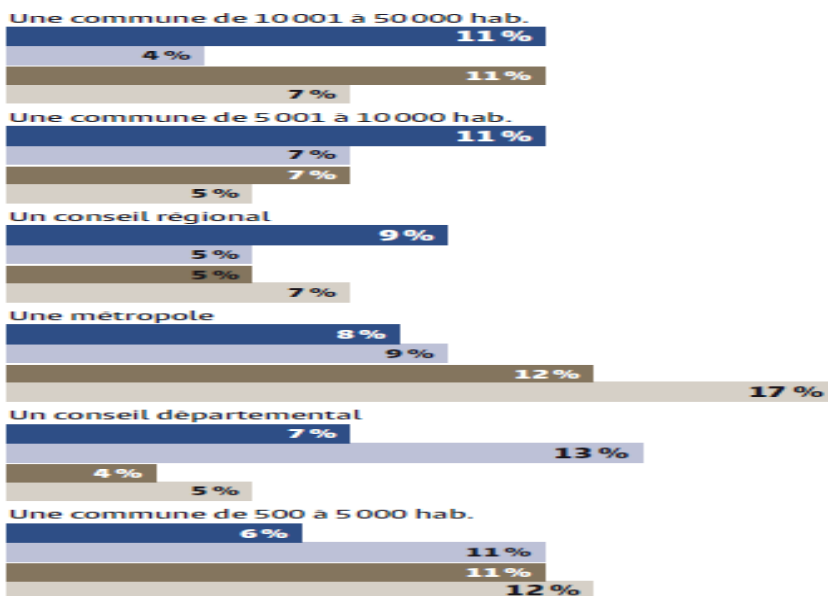
(Base: 1 600 répondants en poste dans la FPT 87 en recherche d'emploi dans la FPT, 1 000 pour la population française et 43 candidats dans le privé. Une seule réponse possible)

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

■ En poste dans une collectivité locale ■ En recherche d'emploi dans une collectivité locale

HORS FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

■ Population française ■ En recherche d'emploi dans le secteur privé



AGILITE ORGANISATIONNELLE

Mais ce sont les conditions de travail qui constituent la principale priorité dans le cadre professionnel (citées par environ la moitié des répondants, surtout par les 18-34 ans), devant l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

« Face au rapport au travail qui est différent, il faut faire preuve d'agilité organisationnelle. Nous allons par exemple mettre en place des horaires variables », indique Estelle Inisan, DRH de Cergy (1 100 agents, 66 300 hab., Val-d'Oise). « Cette question de l'articulation des différents temps de vie doit conduire à une vraie réflexion à l'occasion de la révision des lignes directrices de gestion. Le droit à la déconnexion doit être traité dans le cadre de la mise en place du télétravail, dans le strict respect du principe de continuité de l'action publique », avance Stéphane Hauguel, DRH de la communauté d'agglo Paris-Saclay (27 communes, 630 agents, 320 000 hab.).

Comme lors des précédents baromètres, la rémunération pèse à la fois dans le choix d'une collectivité, le cadre professionnel et la décision de quitter son poste. Près de sept agents sur dix se disent mécontents de leur salaire (voir le graphique n° 2). « La revalorisation des catégories C est inscrite dans notre pacte social, mais la moindre augmentation fait masse. Pour permettre aux agents d'évoluer, nous misons sur la formation », rapporte Estelle Inisan.

2. Actuellement, êtes-vous satisfait de votre situation concernant...

(Base: 1 600 répondants en poste au sein d'une collectivité. Une seule réponse possible)

■ Non ■ Oui ■ NSP

LES 3 SATISFACTIONS LES PLUS IMPORTANTES

La situation géographique



La sécurité de l'emploi



La diversité des missions

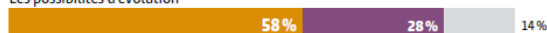


LES 3 INSATISFACTIONS LES PLUS IMPORTANTES

La rémunération



Les possibilités d'évolution



La reconnaissance de la hiérarchie



Les possibilités d'évolution sont d'ailleurs une autre source d'insatisfaction, juste derrière la rémunération. Plus de la moitié des territoriaux n'ont jamais bénéficié de mobilité depuis le début de leur carrière. « En termes d'évolution professionnelle, l'écosystème territorial doit davantage être envisagé comme un tout. C'est aussi la diversité des expériences professionnelles qui fait notre richesse et nous ouvre l'esprit », estime Stéphane Hauguel.

UN MANAGEMENT APPRECIÉ

Si plus d'un tiers (37 %) des répondants en poste ont le sentiment que leur collectivité est peu à l'écoute de leurs besoins, 60 % estiment que leur manager est suffisamment attentif sur ce point. Ils apprécient sa capacité à prendre des décisions (63 %, + 4 points), la communication des informations (60 %), le soutien dont ils bénéficient en cas de difficultés (57 %) et approuvent dans les mêmes proportions le pilotage de l'atteinte des objectifs.

Ceux qui pratiquent le télétravail se disent plutôt satisfaits de la clarté des missions qui leur sont confiées (78 %, + 9 points) et de l'efficacité de la communication avec leurs interlocuteurs (71 %), mais sont quand même critiques sur l'accompagnement de la hiérarchie (39 % estiment qu'il est de mauvaise qualité). Sur les engagements sociaux de leur collectivité, 71 % des agents déclarent qu'elle œuvre pour l'environnement et 68 % (+ 11 points) pour l'égalité femme-homme. Mais moins pour l'intégration des travailleurs handicapés (57 %).

Le fait de pouvoir bénéficier d'un forfait mobilité durable est jugé important, voire indispensable, pour environ six agents sur dix. Il en va de même pour plus de huit sur dix, concernant la protection sociale complémentaire. « Les nouvelles générations sont sensibles à la conscience citoyenne et environnementale des employeurs », relève Stéphane Hauguel.

La crise affecte les projets professionnels

Près de six agents territoriaux sur dix affirment que la période actuelle les incite à penser leur avenir professionnel différemment. Un tiers envisage d'effectuer une formation pour acquérir de nouvelles compétences et autant de passer un concours, quand 20 % songent à quitter le public (7 points de moins qu'en 2020). Les répondants issus de communes de 10 000 habitants ou plus sont les plus nombreux à aspirer à des évolutions dans leur carrière, que ce soit en suivant une formation, en passant un concours, en changeant de service, en rejoignant une collectivité plus petite ou une nouvelle région. Paradoxalement, on observe un recul dans l'intention de recourir au télétravail (19 %, - 11 points), alors même que les collectivités sont en train de l'organiser. La moitié des agents pensent qu'il n'est pas bien perçu par la hiérarchie (+ 14 points).

Notes

Note 01 Étude réalisée en ligne du 19 juillet au 2 septembre pour La Gazette, emploi-public.fr et Intériale. 2 730 répondants, dont 1 600 élus et agents, 87 candidats à la FPT et 43 candidats dans le privé. Étude produite par Infopro digital études (etudes@infopro-digital.com).

ARTICLE 4 Service public territorial : les fonctionnaires cherchent leur boussole

Publié le 07/10/2021 • Par LA GAZETTE



Emplois contractuels, nouveaux besoins des citoyens, digitalisation des services, culture du contrôle, répartition des compétences... De grandes tendances de fond transforment peu à peu le service public territorial. Les invités à la table ronde organisée sur le sujet par le centre de gestion de Haute-Garonne dans le cadre du Salon des maires 2021 en ont évoqué les effets à l'horizon 2030.

Le service public territorial de 2030 portera assurément l'empreinte de la réforme de la fonction publique de 2019. Laquelle devrait être nettement visible au sein du code de la Fonction publique, en cours d'élaboration. Même s'il ne va pas révolutionner le service public territorial en soi, il apportera de la « lisibilité » pour les élus et les agents, estime Clémence Lapuelle, avocate en droit public et administratif. Cela constituera une avancée majeure, selon elle, tant il est devenu difficile de se retrouver dans ce droit « obèse » et réparti entre nombre de lois, circulaires et directives.

Pour les agents contractuels en revanche, la tâche reste complexe. L'augmentation de la proportion d'agents non titulaires de la Fonction publique crée de fait des disparités entre ces deux « catégories » d'agents, ajoute l'avocate. Même si la loi du 6 août 2019 a introduit le dispositif de la rupture conventionnelle pour les fonctionnaires, ce qui pose selon elle la question de la continuité du service public, ils sont régis par une réglementation totalement différente. Entre agents relevant du public et d'autres du privé, « il faut voir comment ces deux sphères vont s'approprier » et dialoguer, souligne Clémence Lapuelle.

LOI A COMBATTRE

Pour Anicet Le Pors, ancien ministre de la Fonction publique et à l'origine de la loi de 1983 sur le statut général des fonctionnaires, la loi de 2019 est à « combattre » car elle introduit une conception de la Fonction publique qui est « autoritaire puisque les politiques mises en œuvre le seront par une ligne directrice de gestion » et qui « convient tout à fait au marché ». Il lui reproche notamment d'avoir « pratiquement annihilé » les organismes traditionnels de consultation des représentants des personnels.

Pour Irène Gaillard, maître de conférences en éducation ergonomie à l'université de Toulouse, cependant, « la loi (de 2019, NDLR) donne des marges de manœuvre », par exemple dans les procédures de recrutement. Selon elle, quels que soient les statuts, il faut privilégier la réflexion sur le sens du travail et celui du service public, afin de maintenir la motivation des agents. La polyvalence des agents, par exemple, ne doit pas être une « polyvalence par défaut » mais au service de leur développement professionnel et de leurs missions auprès du public. Clémence Lapuelle plaide d'ailleurs pour une meilleure utilisation des fiches de postes, dans lesquelles les possibilités d'évolutions devraient selon elle être davantage évoquées.

Adrien Czako, consultant et directeur du cabinet Willing, à Toulouse, considère pour sa part que le recours aux contractuels favorisé par la loi de 2019 est une « tentative de réponse pour permettre aux collectivités d'avoir plus de fluidité et de souplesse pour attirer de la compétence » qu'elles peinent à trouver en interne, par exemple dans le domaine numérique. Mais cela ne fonctionnera que si le cadre contractuel proposé est suffisamment attractif. Et si les conditions d'une participation active des agents dans la réflexion sur les services publics rendus sont créées, a ajouté Laurent Rey, consultant en pratiques managériales et sociétales, afin de nourrir le sens au travail.

DIGNITE DU FONCTIONNAIRE TERRITORIAL

Ce sens a parfois été mis à mal par les transferts de compétences entre types de collectivités, les fusions, par exemple entre régions, ou la création de nouveaux EPCI. Ils ont été parfois réalisés « à marche forcée » selon Adrien Czako. Tous ne sont pas encore forcément « digérés » et d'ici 2030, de tels changements peuvent encore survenir.

Autre tendance d'évolution majeure : la digitalisation des services publics impacte très fortement la FPT, en termes d'attentes des citoyens comme de compétences des agents. Avec, potentiellement un risque d'aboutir à « deux vitesses » entre les collectivités plus ou moins dotées dans ce domaine. Enfin, la certification des finances locales « va pousser les collectivités à se transformer », a souligné Adrien Czako. Cette évolution vers une « culture du contrôle » va les conduire à se pencher encore plus selon lui sur « les compétences, les organisations, la structuration des fonctions de contrôle interne et la maîtrise des risques, qui sont aujourd'hui à l'état embryonnaire ». Comme l'a rappelé ce consultant, « 90 % des métiers de 2030 ne sont toujours pas créés » et la formation des agents constitue donc un enjeu majeur.

Sabine Geil Gomez, présidente du CDG31, s'est montrée optimiste : « je crois que nos agents sont très compétents. Ils sont agiles, capables de se remettre en cause et de s'adapter pour peu qu'on crée les conditions. Faisons confiance à nos agents ! ». Il ne fait pas de doutes pour Anicet Le Pors qu'il faut aller encore plus loin et « rétablir cette dignité du fonctionnaire territorial que les politiques régressives ont entamée ».

ARTICLE 5 Le code de la fonction publique poursuit son bonhomme de chemin

Publié le 07/10/2021 • Par La Gazette •



Lors du Conseil Commun de la fonction publique du 30 septembre dernier, il a été aussi question du code de la fonction publique. Attendue, cette codification qui se fera à droit constant est désormais sur sa rampe de lancement.

Un serpent de mer. Longtemps promis puis reporté, le code de la fonction publique semble devenir réalité depuis mai dernier lorsque qu'un projet de plan avait été présenté aux organisations syndicales.

Une période estivale plus tard, ce fut au tour du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) d'émettre, le 9 septembre, un avis favorable sur le projet d'ordonnance du gouvernement « portant codification de la partie législative du code général de la fonction publique ». Enfin, plus récemment, le 30 septembre, le Conseil commun de la fonction publique a, lui aussi, été invité à examiner le texte.

DROIT CONSTANT

Il faut le rappeler : cette codification se fait à droit constant. Il ne s'agit pas de transformer les lois ni de les interpréter, mais de réunir tous les textes des lois qui régissent toute la fonction publique dans un même code. Ainsi, tous les principes, tous les droits et devoirs des agents, toutes les dispositions législatives qui régissent le dialogue social, toutes les spécificités de l'ensemble des agents publics, fonctionnaires comme contractuels sont rassemblés dans un même corpus juridique.

Mais l'œil avisé de Lorène Carrère, avocate spécialiste de la fonction publique au sein du cabinet Seban et associés, relève de « nouveaux » articles, fruits d'une consolidation de plusieurs textes. « Nous ne sommes pas uniquement dans la codification des quatre textes fondamentaux de la fonction » constate l'avocate qui a notamment relevé, par exemple, qu'à l'article L. 711-2 du futur code, on retrouve un article de la loi du 29 juillet 1961 de finances rectificative pour 1961.

Pour l'heure, le projet de code ne comporte pas de partie réglementaire. « Au plus tard à la fin du premier semestre 2023 » promet la DGAFP. Pour rappel, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 fixe au 7 décembre 2021 la date butoir pour adopter l'ordonnance de codification de la partie législative. On chuchote même qu'elle serait présentée en conseil des ministres le 24 novembre afin de tenir les délais.

ARTICLE 6 Informations :

A LA SUITE DE LA REVALORISATION DU SMIC, LE MINIMUM DE TRAITEMENT DANS LA FONCTION PUBLIQUE EST AUGMENTE AU 30 SEPTEMBRE 2021

À compter du 1^{er} octobre 2021, compte tenu de l'augmentation du niveau de l'indice mensuel des prix à la consommation, le **montant brut du SMIC horaire** augmente de 2,20 % pour s'établir à **10,48 euros** (au lieu de 10,25 euros), soit 1 589,47 euros mensuels (au lieu de 1 554,48 euros).

Pour tenir compte de cette hausse du SMIC, **le minimum de traitement dans la Fonction Publique** prévu à l'article 8 du décret n°85-1148 du 24 octobre 1985 **est augmenté**.

À compter du 1^{er} octobre 2021, les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public occupant un emploi doté d'un indice majoré inférieur à 340 percevront le traitement afférent à l'**indice majoré 340** (indice brut 367). Le traitement de base indiciaire s'établira à 1 593,25 euros bruts mensuels pour un temps complet, soit une augmentation de 2,41 %.

Cette revalorisation s'inscrit dans un ensemble plus vaste de mesures en faveur des agents de catégorie C. Ainsi, la ministre de la Transformation et de la Fonction Publiques a annoncé, à l'occasion de la conférence sur les perspectives salariales le 6 juillet dernier, que les agents de catégorie C bénéficieront d'une progression plus rapide en début de carrière et d'une bonification d'ancienneté d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022.

De manière opérationnelle, seront impactés les agents dont le traitement de base relève:

- de l'échelle C1 du 1^{er} au 6^{ème} échelon inclus;
- de l'échelle C2 du 1^{er} au 4^{ème} échelon inclus;
- de l'échelle de rémunération d'agent de maîtrise du 1^{er} au 3^{ème} échelon inclus.

REFERENCES : [Arrêté du 27 septembre 2021 relatif au relèvement du salaire minimum de croissance](#)

[Décret n° 2021-1270 du 29 septembre 2021 portant relèvement du minimum de traitement dans la fonction publique](#)

CONGES BONIFIES : UN GUIDE PRESENTE LE NOUVEAU DISPOSITIF DES CONGES BONIFIES DANS LA FONCTION PUBLIQUE 05 OCTOBRE 2021

Le régime des congés bonifiés permet aux agents publics, qui exercent sur le territoire européen de la France et qui conservent le centre de leurs intérêts moraux et matériels au sein de certaines collectivités d'outre-

mer, de bénéficier d'une prise en charge de leurs frais de voyage au titre de leurs congés pour une durée maximale de trente-et-un jours consécutifs.

Suite à la publication du décret n°2020-851 du 2 juillet 2020 portant réforme des congés bonifiés dans la fonction publique, les dispositions réglementaires relatives aux congés bonifiés ont été profondément modifiées.

Afin de faciliter l'appréhension de ces nouvelles dispositions, la DGAFP publie **un guide** apportant des précisions sur le champ des bénéficiaires possibles des congés bonifiés, l'ouverture des droits, les modalités d'instruction des demandes ou encore la durée du congé et la rémunération des agents.

LE GUIDE : https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/temps_de_travail_et_conges/DGAFP-guide-conges-bonifies-pap.pdf